

### Problématique spécifique à cette action

Le territoire souhaite renforcer la relation qu'il entretient avec le milieu maritime, dans le but d'affirmer l'identité maritime du pays de Saint-Brieuc, dans un contexte de mutations économiques, et dans le souci de soutenir l'innovation, la création d'emplois, et le lien social.

Parce que le littoral est une zone de ressources, de richesses et d'attractivité, le littoral représente un atout pour le pays de Saint-Brieuc. Il subit aussi de multiples pressions, qu'il convient de gérer dans le cadre d'une gestion intégrée de la zone côtière. Cette démarche, en phase de lancement, s'impose désormais pour faciliter la cohabitation, en bonne intelligence, des multiples activités présentes sur le littoral et en mer, et concilier développement des activités humaines, traditionnelles et innovantes, et préservation de la faune, de la flore, des paysages et de la qualité de l'eau...

Développer les potentialités économiques de l'espace littoral et maritime en harmonie avec le milieu marin est un enjeu majeur et une priorité en Baie de Saint-Brieuc. Tout en confortant les activités maritimes traditionnelles, les acteurs du territoire ont intérêt à investir de manière ambitieuse et innovante les nouvelles filières, les formations et les emplois tournés vers la « croissance bleue ».

La Baie de St-Brieuc, berceau de la coquille St Jacques, connue également pour ses bouchots, accueille des activités traditionnelles (pêche/conchyliculture) que le territoire souhaite accompagner, dans leur décloisonnement, mutation ou développements, et promouvoir. La baie accueille des activités nouvelles et innovantes, dont il convient de favoriser l'émergence pour qu'elles bénéficient à l'ensemble du territoire.

Cette valorisation des atouts maritimes peut s'appuyer sur les sites portuaires du pays de Saint-Brieuc. Les zones portuaires du pays de Saint-Brieuc constituent un atout économique fort pour le pays de Saint-Brieuc : ports de pêche avec des criées d'importance nationale (St-Quay-Portrieux, Erquy, Dahouët – Pléneuf Val André), port de commerce du Légué, ports de plaisance. Leur fonctionnement durable est une condition essentielle au maintien, au développement et à la valorisation des activités maritimes et littorales du territoire.

La préservation du patrimoine naturel maritime et la sensibilisation de tous les niveaux d'acteurs à la protection du milieu marin est également un enjeu crucial. La qualité des ressources marines et du milieu marin concerne de nombreux acteurs (collectivités territoriales, professionnels de la mer, scientifiques, associations environnementales). La problématique de la dégradation de la qualité de l'eau est une préoccupation majeure de tous les acteurs locaux, maritimes et terrestres, et sa reconquête est une priorité et une condition pour le maintien, l'accompagnement, la valorisation des activités littorales et maritimes locales.

#### Les objectifs :

- **Environnement marin et littoral.** Contribuer à un aménagement et une gestion durable de l'espace maritime et du littoral : protection et valorisation des sites naturels, gestion intégrée, connaissance du littoral
- **Économie maritime.** Maintenir et créer localement des emplois directs et indirects dans les filières maritimes. Valoriser les métiers et les activités maritimes diversifiées, rémunérateurs et pourvoyeurs d'emploi par une meilleure connaissance et un meilleur accès à l'emploi. Faire émerger des activités diversifiées, sources de valeur ajoutée et des filières innovantes (dragage, déchets...) par un soutien à la recherche et à l'innovation.
- **Identité.** Renforcer l'identité maritime du territoire, de ses habitants et de ses activités en prenant en compte le lien terre-mer

Le Pays de Saint-Brieuc accordera une importance particulière aux projets :

- mettant en avant le génie écologique
- mettant en œuvre de techniques tenant compte des écosystèmes littoraux
- permettant la mutualisation des données recherchées
- permettant la mutualisation d'équipements ou d'outils

- permettant le développement de produits et process respectant l'environnement
- assurant la durabilité des actions
- innovants
- participant à la diversification des activités maritimes sur le territoire
- facilitant l'appropriation, par le plus grand nombre, de la richesse et de la diversité du littoral

## **Type de projets éligibles**

### **Acquisition de connaissances :**

Cela comprend des études menées à l'échelle du Pays, complémentaires des programmes européens, nationaux et régionaux

- Programmes d'acquisition de connaissances du littoral et de données socio-économiques sur l'activité professionnelle et les ressources exploitées (cartographie des emplacements aquacoles)
- Observatoire de l'évolution du trait de côte
- Études sur l'exploitation durable du milieu
- Projets de recherche innovants et collaboratifs en lien avec l'économie maritime : valorisation des ressources biologiques marines et des produits issus de la pêche, du dragage et de la collecte de déchets, démonstrateurs de production et de stockages d'énergies marines, construction navale
- Projets de recherche innovants croisant les filières agroalimentaires, agronomiques et maritimes.

### **Mise en œuvre :**

- Projets de valorisation et de l'amélioration de l'accès aux formations et métiers maritimes (pêche, énergies marines renouvelables, aquaculture)
- Projets de mise en relation de la production et du marché
- Schémas d'organisation et de mutualisation de gestion (dragage, carénage, déchets)
- Actions de sensibilisation et d'information sur le milieu marin, les métiers et activités maritimes, les attentes sociétales, la réglementation, les connaissances scientifiques
- Actions de valorisation du patrimoine maritime en lien avec le rayonnement touristique
- Développement de réseaux économiques et de nouvelles filières

## **Type de bénéficiaires**

Sont éligibles les bénéficiaires tels que :

- collectivités territoriales et leurs groupements
- établissements publics
- GIP
- associations
- chambres consulaires
- organisations professionnelles
- sociétés d'économie mixte
- établissements d'enseignement

Concernant les projets de fonctionnement, seuls sont éligibles les collectivités et leurs groupements, ainsi que les associations.

## **Dépenses éligibles**

- Temps d'animation en lien avec les projets
- Prestation d'études et de développement d'outils d'amélioration de la connaissance du milieu marin
- Études et travaux liés au développement d'expérimentations innovantes
- Études et aménagement relatifs à la préservation, l'amélioration et la restauration du fonctionnement des écosystèmes littoraux et les milieux naturels
- Outils de communication et d'éducation à l'environnement
- Acquisition de matériels, d'équipements
- Organisation d'événements et de réseaux

## Dépenses non éligibles

- Dépenses de fonctionnement courant des structures

## Investissements :

- aménagements d'ouvrages d'accès au littoral (cales...)
- investissements immobiliers
- opérations spécifiques en lien avec les ports (dragage, gestion des sédiments...)
- Investissements / travaux (cales, quais, môles, terre-pleins, aménagements touristiques...)

## Conditions spécifiques d'intervention de la Région

L'aide régionale pourra être attribuée sous réserve que :

### Observatoire, acquisition de connaissance

- soit démontrée l'absence de redondance avec des outils existants
- les données produites puissent être partagées, notamment pour les besoins de l'observatoire des territoires bretons (au moyen par exemple de l'utilisation d'une licence libre pour les données produites) et de Géo Bretagne, la plate-forme de partage de l'information géographique en Bretagne

### Formations

- le projet ne soit pas de nature à porter atteinte à la concurrence, vis-à-vis d'offres de formations similaires existant à proximité, ou de favoriser un organisme par ailleurs mobilisé par la Région, ou susceptible de l'être, dans le cadre des marchés publics de formation.

Pour les autres projets, les conditions seront précisées lors de l'analyse des fiches projets.

## Modalités de financement

Autofinancement minimum	20 % ou 30 % selon le taux d'autofinancement minimum légal en vigueur <sup>1</sup>
Plancher de subvention régionale (en € et en %)	5 000 € <sup>2</sup> et 10 % si dépense subventionnable < 1M€ 100 000 € si dépense subventionnable ≥ 1M€
Plafond de subvention régionale (en € et en %)	50 % de subvention régionale totale
Complément d'informations	Conditions pouvant être ajustées à la marge par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région dans la présente convention.

## Indicateurs de réalisation

*Ils mesurent la réalisation concrète de la fiche action (indicateurs donnant lieu à des valeurs chiffrées, avec définition de valeurs cibles). Pour les types d'actions mobilisant par ailleurs les fonds européens, ces indicateurs sont conçus de façon à alimenter les indicateurs prévus dans le PO Feder/Fse, le PDR Feader et le PO Feamp. Ces indicateurs peuvent être ajustés par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région.*

- Nombre d'études réalisées en lien avec le milieu, l'espace, les activités ou les ressources
- Nombre d'événements de promotion et d'information sur le milieu marin et les activités maritimes
- Nombre de projets contribuant à la diversification des activités maritimes et au développement de nouvelles filières.

<sup>1</sup> sauf exceptions prévues dans les modalités d'intervention de la présente convention.

<sup>2</sup> Plancher ramené à 2 000 € pour les associations